

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 4 mai 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29                      Présents : 24                      Votants : 28

**Présents :** Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Alain LABAT, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Christophe BRUNETTON, Gisèle COIN, Patrick RACHAS.

**Excusés ayant remis pouvoir :** Roger PEDOJA pour Eva ARTETA-CRISTIN ; Odile BALHAZARD pour Anne MOREL ; Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Guillemette DEBORDE pour Gisèle COIN.

**Absent excusé :**

**Absente :** Nelly NAVARRO TACHON.

**A été nommé secrétaire :** Florian JEDYNAK.

**Objet :** Festival intercommunal "Saône en Scène" - Nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2023-2026

*Auteur : Matthias BETZER*

**Rapporteur :** Véronique CHIAVAZZA

Créé en 2019 et associant 14 communes du Val de Saône (Albigny-sur-Saône, Collonges-au-Mont d'Or, Couzon-au-Mont d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Poleymieux, Quincieux, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont d'Or, Saint-Romain-au-Mont d'Or), le festival culturel « Saône en Scène » s'adresse à tous les publics et tous les âges avec une programmation variée et populaire.

Chaque commune s'engage à ouvrir gratuitement un lieu de spectacle, héberger un évènement et être relais de communication du festival pour son territoire.

En tenant compte du développement positif du festival, du maintien du portage administratif par l'association Théâtre des Bord de Saône, du souhait d'un engagement pluriannuel pour donner une visibilité à l'organisateur ainsi que la mise en place de l'enveloppe de financement de la Métropole pour la diffusion de la culture vivante, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été élaborée par un groupe de travail intercommunal.

Les principaux changements de cette convention sont les suivants :

- L'initiative de ce festival par l'association précitée,
- La convention devient pluriannuelle pour la période 2023-2026 pour 4 éditions du festival,
- La convention devient pluricommunale,
- Les modalités d'entrée et de sortie de cette manifestation sont précisées,
- Le comité de pilotage et le retour à assurer deux fois par an auprès de la CTM du Val de Saône.

L'article 6 de la convention fixe le concours financier de chacune des **14** communes à 1 500€ par an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention « Saône en Scène » telle que proposée et annexée au présent rapport de présentation, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

#### DELIBERATION

##### **Le Conseil municipal,**

- OUI l'exposé de Madame la conseillère déléguée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- CONSIDERANT la coopération intercommunale entre les communes du Val de Saône en matière de culture,
- CONSIDERANT que les crédits de la contribution financière de la Commune à l'édition 2023 du festival « Saône en Scène » sont inscrits au budget primitif 2023,

##### **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention d'objectifs et de moyens telle que proposée et annexée au présent rapport de présentation,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette convention et ce pour la durée de celles-ci,
- **De DIRE** que les crédits seront prévus au budget de chaque exercice.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 11 mai 2023

**Le secrétaire,  
Florian JEDYNAK.**

The image shows a blue ink signature of Florian JEDYNAK written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-SAONE' at the top and 'RHONE' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff.

**Le Maire,  
Eric BELLOT.**

The image shows a blue ink signature of Eric BELLOT written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE NEUVILLE-SUR-SAONE' at the top and 'RHONE' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff.

Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 17/05/2023
- Publication par voie électronique le 17/05/2023